

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES MASKOUTAINS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 7 juillet 2026 à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.

Messieurs les conseillers Kevin Baillargeon, Michael Bazinet et Claude Vadnais. et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présent Monsieur Sylvain Laplante, directeur général.

ORDRE DU JOUR

1. PRÉAMBULE

- 1.1.** Ouverture de la séance
- 1.2.** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026
- 1.4.** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juin 2026

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1.** Adoption des comptes payés
- 3.2.** Adoption des comptes à payer
- 3.3.** Avis de motion et dépôt de projet Règlement no 405-26 modifiant le Règlement de gestion contractuelle
- 3.4.** Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 407-26 modifiant le règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité
- 3.5.** Avis de motion et dépôt de projet du règlement 408-26 modifiant le règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité
- 3.6.** Avis de motion et dépôt de projet de projet du règlement 411-26 interdisant de façon provisoire toute intervention consistant à effectuer des travaux susceptibles d'avoir un impact sur la capacité d'un système d'alimentation en eau
- 3.7.** Inscription des élus au congrès annuel de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) - Édition 2026
- 3.8.** Remplacement du logiciel de gestion municipale pour PG Solutions
- 3.9.** Approbation de la programmation des travaux dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028
- 3.10.** Mandat Fabrique pour lotissement du terrain de l'église
- 3.11.** Demande de commandite – 50e anniversaire du Club FADOQ St-Liboire
- 3.12.** Lettre d'appui - Demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés - FADOQ

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5. TRANSPORT ROUTIER
6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 6.1. Plan de gestion des actifs-eau - PGA eau
 - 6.2. Remplacement de la thermopompe de la bibliothèque
 - 6.3. Inscription d'un employé des travaux publics à la formation de traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution
 - 6.4. Autorisation de dépense pour nouveau branchement
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 406-26 - CCU
8. LOISIRS ET CULTURE
9. DIVERS
 - 9.1. Demande de soutien financier - Société d'horticulture et d'écologie
10. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR
11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
12. CORRESPONDANCES
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. PRÉAMBULE

1.1. Ouverture de la séance

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2026-06-203

Il est proposé par Madame Marie-Josée Deaudelin , appuyé par Monsieur Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026

2026-06-204

Il est proposé par Monsieur Kevin Baillargeon, appuyé par Monsieur Michael Bazinet et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026 soit adopté tel que soumis.

1.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juin 2026

2026-06-205

Il est proposé par Monsieur Serge Desjardins , appuyé par Madame Martine Bachand et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juin 2026 soit adopté tel que soumis.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1. Adoption des comptes payés

2026-06-206

Il est proposé par Madame Martine Bachand, appuyé par Madame Marie-Josée Deaudelin et résolu d'adopter la liste des comptes payés du mois de juin 2026

totalisant la somme de 296 201,37\$, en plus des salaires versés au montant de 99 654,06\$ et d'en ratifier le paiement.

3.2. Adoption des comptes à payer

2026-06-207

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Desjardins, appuyé par Monsieur Michael Bazinet et résolu d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 230 551.91\$ et d'autoriser le paiement à même le fonds général d'administration.

3.3. Avis de motion et dépôt de projet Règlement no 405-26 modifiant le Règlement de gestion contractuelle

2026-06-208

Avis de motion

Avis de motion est donné par Monsieur Claude Vadnais, à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement no 405-26 modifiant le Règlement de gestion contractuelle.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Dépôt du projet de règlement numéro 405-26

Il est déposé par Monsieur Claude Vadnais le projet de règlement no 405-26 modifiant le Règlement de gestion contractuelle.

3.4. Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 407-26 modifiant le règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité

2026-06-209

Avis de motion

Avis de motion est donné par Monsieur Claude Vadnais, à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement 407-26 modifiant le règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Dépôt du projet de règlement numéro 407-26

Il est déposé par Madame Martine Bachand le projet de règlement 407-26 modifiant le règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.

3.5. Avis de motion et dépôt de projet du règlement 408-26 modifiant le règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité

2026-06-210

Avis de motion

Avis de motion est donné par Monsieur Claude Vadnais, à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement 408-26 modifiant le règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Dépôt du projet de règlement numéro 408-26

Il est déposé par Monsieur Kevin Baillargeon le projet de règlement 408-26 modifiant le règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité.

3.6. Avis de motion et dépôt de projet de projet du règlement 411-26 interdisant de façon provisoire toute intervention consistant à effectuer des travaux susceptibles d'avoir un impact sur la capacité d'un système d'alimentation en eau

2026-06-211

Avis de motion

Avis de motion est donné par Madame Martine Bachand, à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement 411-26 interdisant de façon provisoire toute intervention consistant à effectuer des travaux susceptibles d'avoir un impact sur la capacité d'un système d'alimentation en eau.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Dépôt du projet de règlement numéro 411-26

Il est déposé par Madame Martine Bachand le projet de règlement 411-26 interdisant de façon provisoire toute intervention consistant à effectuer des travaux susceptibles d'avoir un impact sur la capacité d'un système d'alimentation en eau.

3.7. Inscription des élus au congrès annuel de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) - Édition 2026

2026-06-212

Considérant le rendez-vous annuel du monde municipal de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra à Québec du 24 au 26 septembre 2026;

Considérant qu'une participation des élus à cet événement est jugée pertinente pour les intérêts de la municipalité;

Considérant que pour bénéficier d'un rabais, l'inscription doit être effectuée avant le 3 juillet 2026;

Considérant qu'il est opportun d'autoriser cette inscription dans les délais requis afin de profiter de cette économie;

Il est proposé par Madame Martine Bachand, appuyé par Monsieur Kevin Baillargeon et résolu :

D'autoriser l'inscription de monsieur le maire Yves Winter ainsi que des conseillers Marie-Josée Deaudelin, Serge Desjardins et Michael Bazinet au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités du 24 au 26 septembre 2026;

D'entériner la dépense engagée ou à être engagée pour cette participation, incluant les frais d'inscription et tous frais afférents, sur présentation des pièces justificatives;

D'autoriser le remboursement des frais admissibles liés à cette participation, conformément aux politiques en vigueur de la municipalité.

3.8. Remplacement du logiciel de gestion municipale pour PG Solutions

2026-06-213

Considérant que l'implantation du logiciel PG permettra de moderniser les outils de gestion municipale, d'optimiser les processus administratifs et d'améliorer l'efficacité des services offerts par la Municipalité;

Considérant que le coût d'acquisition et d'implantation des modules de comptabilité, de paie et d'urbanisme s'élève à 95 731,76 \$, plus les taxes

applicables, et que ce montant a été présenté au conseil municipal et jugé raisonnable;

Il est proposé par Madame Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Madame Martine Bachand, et résolu que la Municipalité de Saint-Liboire procède à l'implantation du logiciel PG.

Il est également résolu que les frais récurrents d'utilisation, de soutien et de maintenance applicables pour l'année 2026 soient facturés au prorata des mois restant à courir suivant la date d'implantation de chacun des modules, pour un montant estimé à environ 6 005 \$, plus les taxes applicables;

Il est également résolu que les coûts liés aux formations requises pour l'utilisation du logiciel puissent être ajustés selon les besoins de la Municipalité;

Il est enfin résolu d'autoriser la direction générale à signer tout document nécessaire à l'acquisition et à l'implantation du logiciel, ainsi qu'à engager, au besoin, les frais de formation requis afin d'assurer une utilisation adéquate du logiciel par le personnel municipal.

3.9. Approbation de la programmation des travaux dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028

2026-06-214

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028;

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle afin de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales de l'Habitation.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Claude Vadnais, appuyé par Monsieur Kevin Baillargeon et résolu que la Municipalité de Saint-Liboire s'engage à respecter les conditions suivantes :

- La Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité soit la seule responsable et qu'elle dégage le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute nature ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu de la programmation de travaux ci-jointe et autorise sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que de tout document requis dans le cadre de cette demande;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période prévue au guide du programme;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des années du programme;

3.10. Mandat Fabrique pour lotissement du terrain de l'église

2026-06-215

Les conseillers, madame Marie-Josée Deaudelin et monsieur Serge Desjardins se retirent du point en raison d'un conflit d'intérêts et ne participent pas au vote.

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Saint-Liboire, propriétaire du lot 2 767 933, procédera au lotissement de ce lot afin de permettre, notamment, la cession du lot destiné à l'emprise de la rue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un arpenteur-géomètre pour réaliser les travaux nécessaires au lotissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Martine Bachand, appuyé par Monsieur Kevin Baillargeon et résolu :

de prendre acte que la Fabrique de Saint-Liboire entreprendra les démarches visant le lotissement du lot 2 767 933 afin de permettre la cession du lot destiné à la rue;

de mandater JY Tremblay, arpenteur-géomètre, afin de réaliser les travaux d'arpentage requis pour le lotissement;

que la Municipalité assume les frais reliés à ce mandat, pour un montant de **4 721,00 \$**, auquel pourront s'ajouter, au besoin, les frais de piquetage ainsi que les divers frais municipaux;

que les frais relatifs à l'obtention du certificat de localisation demeurent entièrement à la charge du vendeur.

3.11. Demande de commandite – 50e anniversaire du Club FADOQ St-Liboire

2026-06-216

Considérant qu'une demande a été reçue du Club FADOQ St-Liboire sollicitant une aide financière dans le cadre des célébrations du 50e anniversaire de l'organisme;

Considérant que le Club FADOQ St-Liboire souligne son 50e anniversaire d'existence le 1er novembre 2026 lors d'un dîner commémoratif réunissant entre 250 et 300 participants;

Considérant que l'importance du Club FADOQ St-Liboire dans la vie communautaire et sociale des aînés de la municipalité et de la région;

Considérant que cet événement vise à mettre en valeur l'engagement bénévole, la participation citoyenne et la contribution des membres de l'organisme au développement du milieu;

Considérant que que le conseil municipal reconnaît la pertinence de soutenir les initiatives favorisant le mieux-être, les loisirs et la participation sociale des aînés;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Monsieur Michael Bazinet et résolu

que le conseil municipal accorde une commandite de 1500 \$ au Club FADOQ St-Liboire afin de contribuer à la tenue des activités entourant son 50e anniversaire qui se déroulera le 1er novembre 2026;

que cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu pour les dons et subventions aux organismes;

3.12. Lettre d'appui - Demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés - FADOQ

2026-06-217

Considérant que la FADOQ de Saint-Liboire entend présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

Considérant que ce projet vise à mettre en valeur les talents de la communauté tout en favorisant les échanges intergénérationnels et l'inclusion sociale;

Considérant l'engagement de la FADOQ de Saint-Liboire, de ses bénévoles ainsi que du comité des aînés dans la réalisation de cette initiative;

Considérant que l'aide financière demandée permettra de couvrir les coûts liés à l'équipement nécessaire à la tenue de l'activité;

Il est proposé par Monsieur Serge Desjardins, appuyé par Madame Martine Bachand, et résolu que la Municipalité de Saint-Liboire appuie la demande de

subvention de la FADOQ Saint-Liboire entend présenter dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

Il est également résolu que le conseil municipal de Saint-Liboire souhaite pleine réussite à ce projet porteur pour la communauté.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5. TRANSPORT ROUTIER

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1. Plan de gestion des actifs-eau - PGA eau

2026-06-218

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

Considérant que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

Considérant que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité de Saint-Liboire et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

Considérant que le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

Considérant que la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

Il est proposé par Monsieur Claude Vadnais, appuyé par Monsieur Kevin Baillargeon et résolu que le Conseil municipal approuve le document « Plan de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

6.2. Remplacement de la thermopompe de la bibliothèque

2026-06-219

Considérant que la thermopompe actuellement en fonction à la bibliothèque nécessitait son remplacement;

Considérant que des soumissions ont été obtenues auprès de fournisseurs qualifiés pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle thermopompe;

Considérant que l'analyse des soumissions reçues démontre que l'offre de Synairtech présente une capacité de chauffage et de climatisation supérieure en raison d'un nombre de BTU plus élevé;

Considérant que le délai de livraison et d'installation proposé par Synairtech est significativement plus court que celui des autres soumissionnaires, permettant ainsi de réduire les inconvénients pour les usagers;

Considérant que, malgré un coût légèrement supérieur, l'offre de Synairtech représente la meilleure valeur globale en fonction de la performance de l'équipement et du délai de réalisation;

Considérant que le remplacement de la thermopompe pourrait être admissible à une aide financière dans le cadre d'un programme de subvention offert par Hydro-Québec visant l'amélioration de l'efficacité énergétique;

Considérant qu'il y a lieu d'entériner la dépense engagée;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Desjardins, appuyé par Madame Martine Bachand et résolu :

D'entériner la dépense de 4 595,00 \$, plus les taxes applicables, engagée pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle thermopompe pour la bibliothèque par Synairtech, conformément à la soumission déposée;

D'autoriser la direction générale à déposer toute demande d'aide financière applicable et à signer tout document requis dans le cadre du programme de subvention d'Hydro-Québec, le cas échéant.

6.3. Inscription d'un employé des travaux publics à la formation de traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution

2026-06-220

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire souhaite assurer la formation continue de ses employés responsables du traitement et de la distribution de l'eau potable ;

Considérant que la formation OTUFD (Traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution) est nécessaire pour maintenir les compétences requises et assurer la conformité aux normes en vigueur ;

Considérant que cette formation représente un investissement essentiel pour la qualité du service offert à la population ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Kevin Baillargeon, appuyé par Monsieur Michael Bazinet et résolu d'autoriser l'inscription d'un employé des travaux publics à la formation OTUFD – Traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution, et ce, au montant de 2990.00\$

6.4. Autorisation de dépense pour nouveau branchement

2026-06-221

Considérant les problèmes d'approvisionnement en eau auxquels fait face la municipalité;

Considérant l'urgence d'apporter une solution afin d'assurer un approvisionnement en eau adéquat pour la population;

Considérant que la possibilité de raccorder le réseau d'aqueduc au puits no 5 constitue une solution permettant de répondre à cette situation;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder aux travaux de raccordement et, d'en confier l'exécution à des entrepreneurs spécialisés;

Il est proposé par Monsieur Claude Vadnais, appuyé par Monsieur Michael Bazinet et résolu :

d'autoriser le chef d'équipe des travaux publics à engager les dépenses nécessaires à la réalisation des travaux de raccordement au puits no 5 ;

d'autoriser le chef d'équipe des travaux publics à engager les dépenses requises pour la réalisation des travaux de raccordement au puits no 5, jusqu'à concurrence d'un montant estimatif de 70 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant.

que les sommes nécessaires à cette dépense soient prises à même les crédits disponibles ou toute autre source de financement autorisée par la municipalité. Cette dépense est admissible à la TECQ 2024-2028.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 406-26 - CCU

2026-06-222

Avis de motion

Avis de motion est donné par Monsieur Serge Desjardins, à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement 406-26 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Dépôt du projet de règlement numéro 406-26

Il est déposé par Monsieur Claude Vadnais le projet de règlement 406-26 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

8. LOISIRS ET CULTURE

9. DIVERS

9.1. Demande de soutien financier - Société d'horticulture et d'écologie

2026-06-223

Considérant que la Société d'horticulture et d'écologie *Les trois Clochers* a formulé une demande afin d'obtenir le prêt d'une salle municipale pour la tenue d'événements;

Considérant que la Municipalité souhaite soutenir les organismes du milieu et favoriser la tenue d'activités communautaires;

Il est proposé par Madame Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Monsieur Serge Desjardins et résolu

que la Municipalité autorise le prêt gratuit de la salle Jean XXIII à la Société d'horticulture pour la tenue d'événements, aux dates qui seront à confirmer ultérieurement avec l'administration municipale, selon les disponibilités de la salle.

que la Société d'horticulture s'engage à respecter les règles et les conditions d'utilisation des installations municipales en vigueur.

10. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

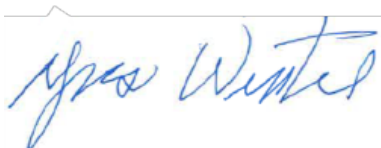
11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CORRESPONDANCES

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-06-224

Il est proposé par Madame Martine Bachand, appuyé par Madame Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h25.



Yves Winter, Maire



Sylvain Laplante, Directeur général